

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 5 mars 2012 à 19h, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Yvan Imbeault
Mme la conseillère	Francine Gagné
	Johanne Thibeault
MM. les conseillers	Marcel Gauthier
	Benoit Marquis
	Wilbrod Gagné

SONT ABSENTS

M. le conseiller	Garnier Marquis
------------------	-----------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Annick Hudon
---	--------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par M. le maire Yvan Imbeault.

Résolution #2012-23

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour :

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Rapport annuel de la gestion de l'eau potable;
- 7) Liste des taxes pour envoi à la MRC de Matane;
- 8) Loyer de la Caisse du Rivage et des Monts de Saint-Adelme 576.63\$/mois T.P.S 28.83\$+T.V.Q. 57.52\$ total=662.98\$;
- 9) Avis de motion pour modifier le règlement 2010-04 « Règlement décrétant un programme de revitalisation urbain secteur central de Saint-Adelme;
- 10) Feuillet paroissial 100\$;
- 11) Protocole d'entente avec Ste-Félicité pour le service de déneigement;
- 12) Taxes pour le service d'aqueduc 2010-2011 pour le 212, rue Principale;
- 13) Achat de cinq (5) feuilles de « venir » ½ pour la caserne et douche téléphone;
- 14) La municipalité approuve le projet et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet de mise aux normes de l'eau potable;
- 15) Inscription au fonds Éco IGA se veut un levier du développement durable pour les collectivités québécoises. Il sert à financer des projets environnementaux qui répondent concrètement aux réalités du milieu à travers le Québec. Cette année un nouveau volet est ajouté aux projets clé en

main, en effet, en plus de pouvoir obtenir des barils récupérateurs d'eau de pluie, des composteurs domestiques ou des collecteurs de piles usagées, la municipalité pourrait bénéficier d'une collecte de matériel électronique usagé;

- 16) Demande à la MRC de Matane qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de *la Loi sur les compétences municipales* intervienne entre la MRC et les municipalités locales;
- 17) Congrès annuel de l'ADMQ;
- 18) Varia a)
- 19) Période de questions;
- 20) Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION #2012-23

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2012-24

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ajournée du 7 février 2012 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Benoit Marquis et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ajournée du 7 février 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2012-25

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quarante-huit mille six cent cinquante-neuf dollars et deux cents (48 659.02\$) et les salaires payés au montant de huit mille deux cent quatre-vingt-douze dollars et trente-huit cents (8 292.38\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cinquante-six mille neuf cent cinquante et un dollars et quarante cents (56 951.40\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4757 à 4773.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il n'y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir à la directrice générale à payer ce mois-ci.

RÉSOLUTION#2012-26

RAPPORT ANNUELLE DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par la conseillère Francine Gagné, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable, et ce, en date du 5 mars 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-27

VENTE D'UN IMMEUBLE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE, la directrice générale et secrétaire-trésorière a dressé en janvier 2012 un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Adelme de procéder à la vente par enchère publique des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier, et résolu :

QUE le préambule mentionné ci-haut fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la MRC de Matane pour la vente par enchères publiques de l'immeuble portant le numéro de matricule 1403-59-5002.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-28

LOYER DE LA CAISSE DU RIVAGE ET DES MONTS DE SAINT-ADELME

Il est proposé par le conseiller Benoit Marquis d'augmenter la location de l'espace de la Caisse du Rivage et des Monts de Saint-Adelme au pourcentage de 2.8%;

EN CONSÉQUENCE, le loyer annuel sera de 592.78\$/mois T.P.S. 29.64 + T.V.Q. 54.78 pour un total de 631.41\$/mois l'augmentation prend effet le premier avril 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Avis de motion est donné par la conseillère Johanne Thibeault qu'à la prochaine séance du conseil il y aura modification du règlement 2010-04 « règlement décrétant un programme de revitalisation urbain secteur central de Saint-Adelme.

RÉSOLUTION#2012-29

FEUILLET PAROISSIAL

CONSIDÉRANT QUE, la Fabrique de Saint-Adelme est présentement en campagne de financement pour la publication de leur feuillet paroissiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné et résolu d'accorder un don de 100\$ à la Fabrique de Saint-Adelme pour la publication de leur feuillet paroissiale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION#2012-30

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC STE-FÉLICITÉ POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Adelme et la Municipalité de Sainte-Félicité ont besoin d'une alternative c'est-à-dire d'un plan « B » lorsqu'il survient un bris mécanique sur le camion charrie;

EN CONSÉQUENCE, il serait opportun de signer un protocole d'entente d'entraide établissant les règles de fonctionnement entre les deux (2) municipalités;

Il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné, et résolu :

D'autoriser le maire, et la directrice générale à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelme, le protocole d'entente intervenu concernant le service de déneigement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-31

TAXE POUR LE SERVICE D'AQUEDUC 2010-2011 POUR LE 212, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité a reçu une lettre le 20 février dernier du 212, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE, Monsieur Hugues Marquis en consultant son compte de taxes 2010 et 2011, c'est aperçu que la Municipalité facturait une taxe pour le service d'eau;

CONSIDÉRANT QUE, celui-ci n'est pas raccordé au réseau et que par le passé Monsieur Raymond Turcotte et lui-même n'ont jamais été facturés pour ce service;

CONSIDÉRANT QU'il trouve anormale et injuste et il veut que la Municipalité corrige le tout;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité invoque selon l'article 244.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le bénéfice est reçu non seulement lorsque le débiteur ou une personne à sa charge utilise réellement le bien ou le service ou profite de l'activité, mais aussi lorsque **le bien ou le service est à sa disposition ou que l'activité est susceptible de lui profiter éventuellement.**

PAR CE FAIT MÊME, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault d'aviser par écrit Monsieur Marquis qu'il n'y aura pas de correction sur les factures 2010 et 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-32

ACHAT DE CINQ (5) FEUILLES DE « VENIR ½ » ET DOUCHE TÉLÉPHONE POUR LA CASERNE

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu d'autoriser Monsieur Marc Gauthier, chef pompier de la caserne de faire l'achat de 5 feuilles de « venir ½ » et douche téléphone pour la caserne 20 de Saint-Adelme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire indiqué.

RÉSOLUTION#2012-33

LA MUNICIPALITÉ APPROUVE LE PROJET ET S'ENGAGE À PAYER SA PART DES COÛTS ADMISSIBLES ET DES COÛTS D'EXPLOITATION CONTINUS DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve le projet et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet de mise aux normes de l'eau potable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-34

INSCRIPTION AU FONDS ÉCO IGA

CONSIDÉRANT QUE, le fonds Éco IGA a été renouvelé en avril dernier pour une quatrième année consécutive, allouant ainsi un nouveau million de dollars pour le financement de projets environnementaux à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE, cette année, un nouveau volet aux projets clé en main;

EN EFFET, en plus de pouvoir obtenir des barils récupérateurs d'eau de pluie, des composteurs domestiques ou des collecteurs de piles usagées, la municipalité pourrait bénéficier d'une collecte de matériel électronique usagé;

CONSIDÉRANT QUE, le Fonds Éco IGA se veut un levier du développement durable pour les collectivités québécoises;

CONSIDÉRANT QUE, le Fonds sert à financer des projets environnementaux qui répondent concrètement aux réalités du milieu à travers le Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Benoit Marquis, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière d'inscrire la municipalité de Saint-Adelme pour les subventions de projets réguliers édition 2011-2012 du Fonds Éco IGA du Jour de la Terre Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-35

DEMANDE À LA MRC DE MATANE QU'UNE ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU PRÉVUE À L'ARTICLE 108 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES INTERVIENNE ENTRE LA MRC ET LES MUNICIPALITÉS LOCALES

CONSIDÉRANT QU'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales intervienne entre la MRC et les municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE, la MRC à compétence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Gagné qu'une entente est requise le plus rapidement possible, afin qu'aucune ambiguïté ne s'installe dans la gestion des cours d'eau, l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES)

RÉSOLUTION #2012-36

CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ

Il est proposé par le conseiller Benoit Marquis, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire au congrès 2012 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu à Québec le 6, 7 et 8 juin 2012;

QUE les frais d'inscription, les frais d'hébergement et les frais de transport sont à la charge de la municipalité de Saint-Adelme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Yvan Imbeault invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2012-37

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 5 mars 2012, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h46.

Je, Yvan Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Imbeault, maire

Annick Hudon g.m.a.
Directrice générale et
secrétaire-trésorière